

Dossier définitif du projet  
Conseil de communauté novembre 2006

COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE BORDEAUX  
**LACUB**

# Franchissement Lucien Faure



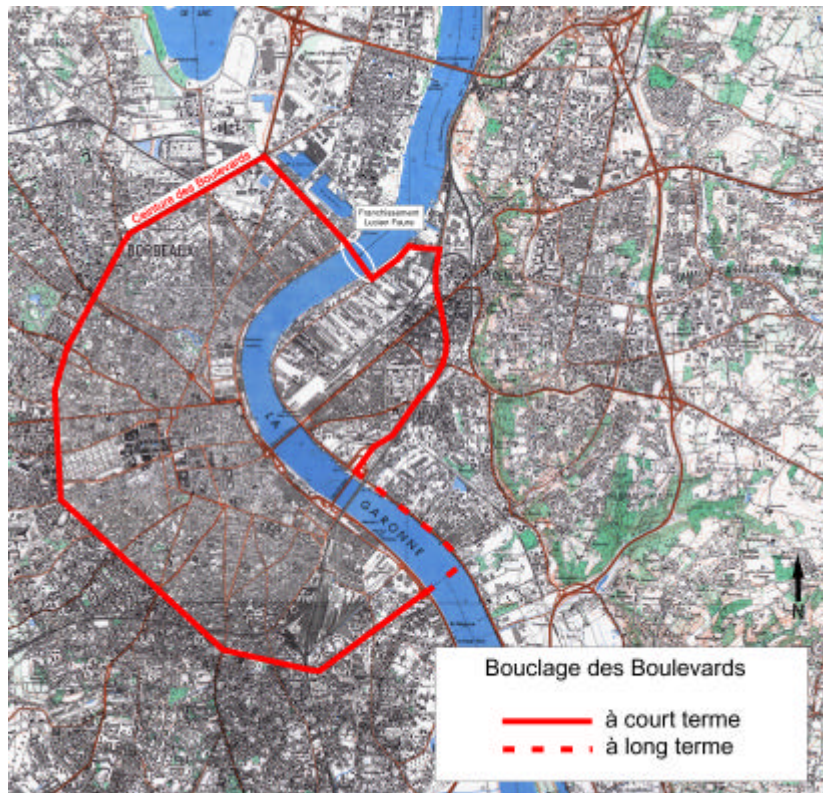
Annexe à la délibération, Conseil du 24 Novembre 2006

*« La communauté Urbaine a ainsi précisé les objectifs poursuivis découlant de son choix d'un franchissement urbain à savoir,*

- permettre d'anticiper le futur, de ménager le devenir de la ville et de connecter les territoires des deux rives pour les mettre en synergie*
- se situer dans la continuité des boulevards urbains au droit de la rue Lucien Faure,*
- proposer tous les modes de déplacements urbains (véhicules légers et poids lourds en desserte locale sur 2 x 2 voies, transports en commun en site propre sur 2 x 1 voies, piétons et 2 roues),*
- se raccorder directement aux quais existants avec des carrefours à feux,*
- être dissuasif au regard du passage des poids lourds de transit,*
- permettre les navigations fluviale et maritime,*
- s'intégrer au site emblématique du port de la lune par une qualité architecturale,*
- être compatible avec les capacités financières de la communauté Urbaine de Bordeaux,*
- intégrer les contraintes et les mesures environnementales révélées par les études d'impact. »*

« Permettre d'anticiper le futur, de ménager le devenir de la ville et de connecter les territoires des deux rives pour les mettre en synergie »

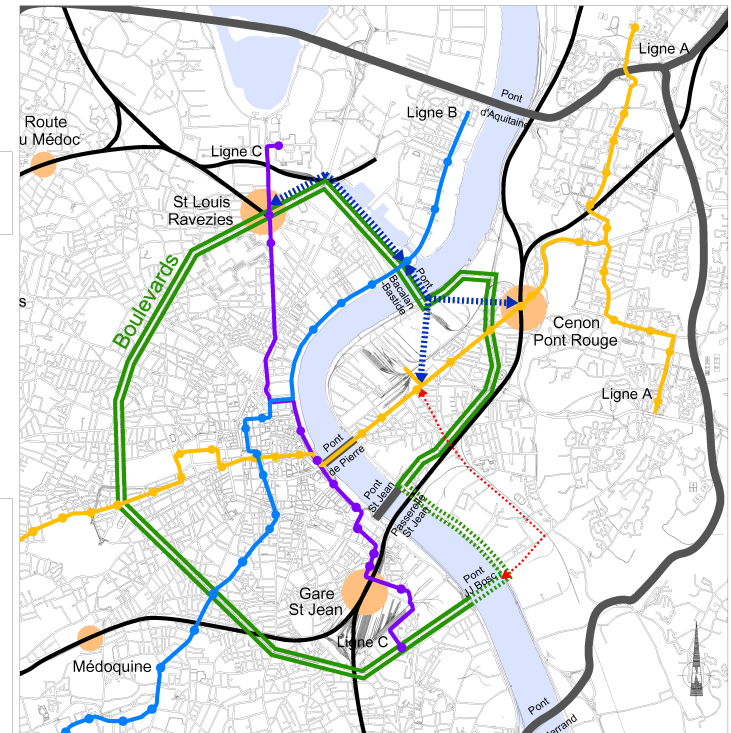
« Se situer dans la continuité des boulevards urbains au droit de la rue Lucien Faure »



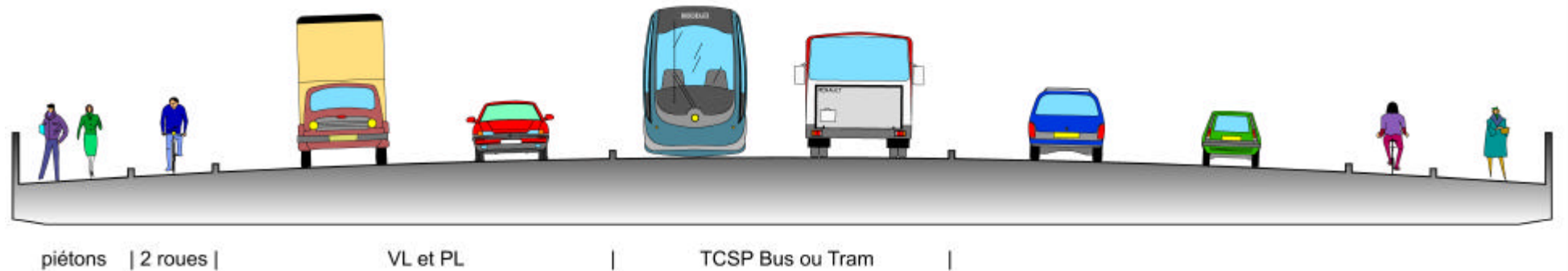
SCHEMA DIRECTEUR D'AMELIORATION DE LA DESERTE EN TC (Extrait)

..... Liaison Transports en Commun par le pont Bacalan - Bastide  
..... Développement du réseau Transports en Commun (moyen et long termes)

Tramway Ligne A  
Tramway Ligne B  
Tramway Ligne C  
Gare Intermodale  
Réseau RFF



« Proposer tous les modes de déplacements urbains (véhicules légers et poids lourds en desserte locale sur 2x2 voies, transports en commun en site propre sur 2x1 voies, piétons et 2 roues)»



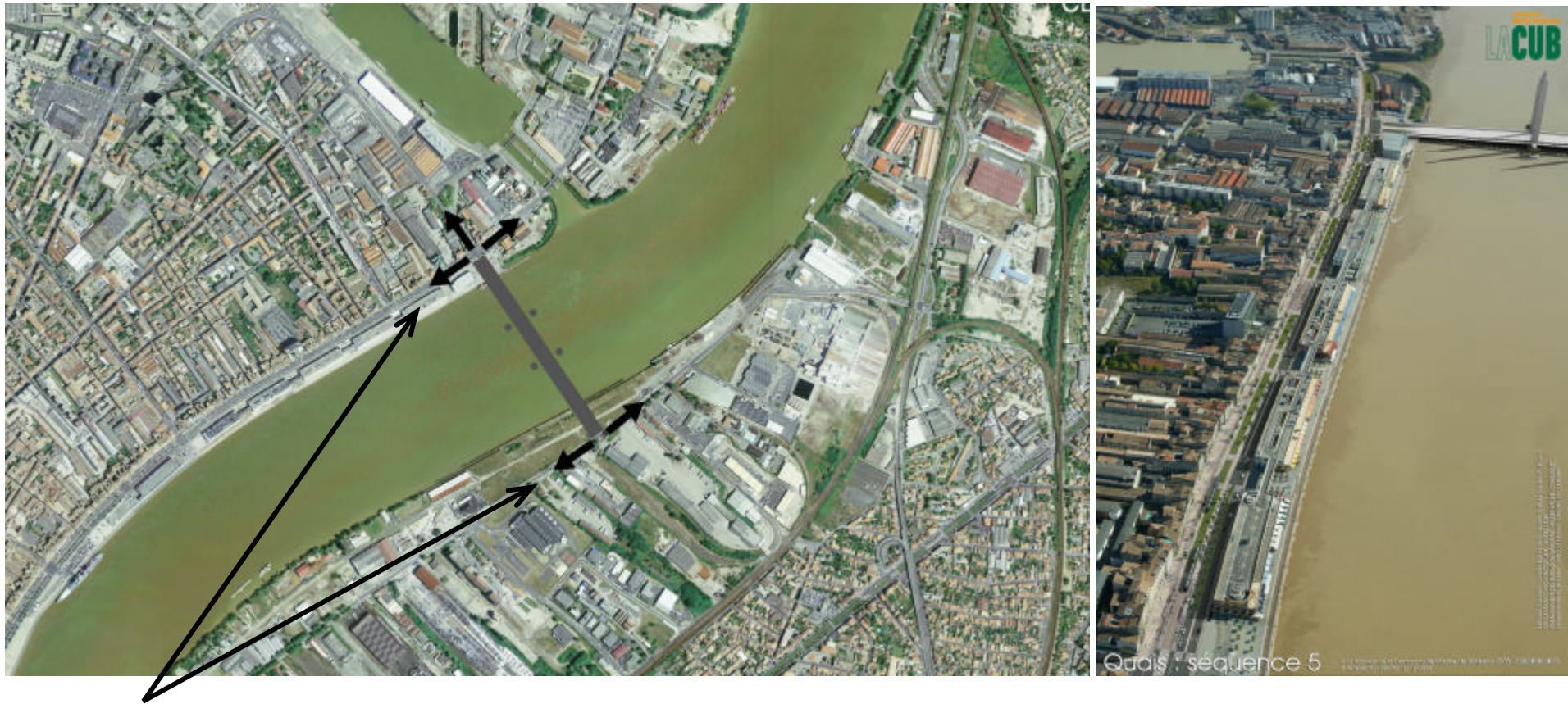
### Configuration des déplacements sur le pont levant :

- des véhicules légers et poids lourds en desserte locale sur 2 x 2 voies de 3 m, similaires aux boulevards actuels
- un transport en commun en site propre sur 2 x 1 voie offrant la possibilité de connecter les trois lignes de tramway et les deux gares intermodales (secteur Ravezies et Cenon Pont Rouge)
- deux pistes cyclables monodirectionnelles de 1,50 m d'emprise chacune
- deux trottoirs de 1,80 m d'emprise minimum chacun

---

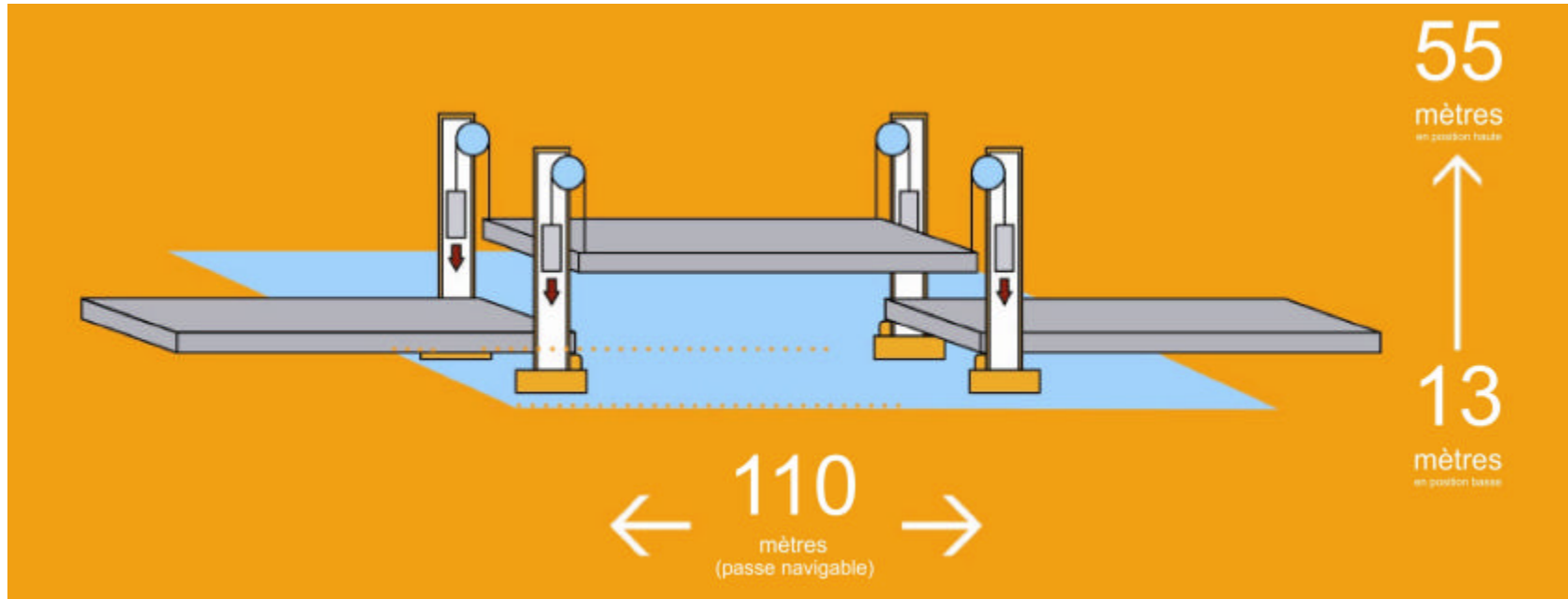
*« Se raccorder directement aux quais existants avec des carrefours à feux, dissuasif au regard du passage des poids lourds de transit »*

---



Limites du projet : Raccordement à niveau des extrémités du pont sur les quais de Brazza en rive droite et de Bacalan en rive gauche

« Permettre les navigations fluviale et maritime »



Un pont mobile :

Une travée levante en partie centrale qui permet le maintien des navigations fluviale et maritime, en dégagant une passe navigable de 110 m de large d'un tirant d'air équivalent à

- o celui du pont d'Aquitaine, en position haute
- o celui du pont de pierre, en position basse

Les piles de l'ouvrage encadrant la passe navigable sont équipées de protections contre les chocs des grands navires.



---

*« S'intégrer au site emblématique du port de la lune par une qualité architecturale »*

---



Illustration par la proposition GTM - GCS

---

*« Compatible avec les capacités financières de la Communauté Urbaine de Bordeaux »*

---

<b>Estimation prévisionnelle du projet</b>	<b>Montant en M€ TTC</b>
<b>Etudes, services, prestations maîtrise d'ouvrage</b>	<b>1,6</b>
<b>Pont mobile avec maîtrise d'œuvre</b>	<b>117,6</b>
<b>Carrefours de raccordement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Quai de Brazza en rive droite</b></li><li>○ <b>Quai de Bacalan en rive gauche</b></li></ul> <b>Travaux divers</b>	<b>1,4</b>
<b>Total (valeur janvier 2004, niveau avant projet)</b>	<b>120,6</b>

---

*« Intégrer les contraintes et les mesures environnementales révélées par les études d'impact »*

---

La mise en œuvre du projet nécessite notamment :

- une enquête publique de type « Bouchardeau » visant à la prise en compte des préoccupations environnementales en particulier dans les domaines touchant à la circulation, bruit, pollution de l'air, navigation, hydrologie.
- Une enquête publique au titre de la loi sur l'Eau.

Le projet intégrera les mesures de réduction et de compensation des impacts générés.